

Renens, le 7 décembre 2015

Préavis sur le renforcement de la promotion économique et du Pôle Design de Renens par l'achat d'une parcelle sur le site du Closel

Dans la droite ligne de sa politique de promotion économique initiée en 2011, la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal une vision de son développement économique accompagnée d'un ensemble de décisions relatives au site du Closel. Ces dernières incluent un crédit de CHF 6'600'000.- TTC pour l'acquisition d'une parcelle de plus de 12'000m². Ces mesures ont pour objectif de doter la Ville d'un outil de promotion économique efficace, unique et moderne, permettant l'hébergement d'entreprises à valeur ajoutée et la création d'emplois.

Suite à l'annonce de la fermeture en 2012 de l'entreprise IRL sise chemin du Closel 5 à Renens, la Municipalité s'est fortement mobilisée pour apporter une réponse à la suppression de 127 postes de travail et pour tenter de conserver un savoir-faire, mais aussi pour entamer une réflexion globale sur l'avenir de son développement économique. La première étape de cette réflexion a abouti au rachat du bâtiment des IRL par la société CACIB SA - détenue à 60% par la Ville de Renens et 40% par la SICOL (Société Industrielle et Commerciale de l'Ouest Lausannois).

Ce premier investissement par une structure para-publique dont la vocation est l'hébergement d'entreprises permettait alors à l'entreprise IRL+ ainsi qu'au site du Closel de se développer industriellement. Une fois la vente réalisée, le défi fut de poursuivre les démarches de recherches de locataires pour les locaux libérés par IRL+ afin de faire vivre l'entier de ce bâtiment.

L'autre résultat de cette réflexion s'est concrétisé en 2014 avec le lancement du **Pôle Design**, stratégie regroupant la Ville de Renens, l'ECAL, la Fondation des Ateliers de la Ville de Renens et le CACIB SA, sur son site des Baumettes comme sur celui dit des IRL au Closel. Ce mécanisme permet ainsi aux jeunes diplômés et entrepreneurs d'entrer dans un écosystème allant de la formation supérieure jusqu'à la croissance d'une entreprise.

L'émergence du Pôle Design autour des compétences enseignées à l'ECAL semble un positionnement pertinent et différenciateur pour Renens et correspond à un vrai besoin. L'engagement d'un coordinateur central (avec l'aide de CACIB SA et du Canton) et la présence d'initiatives novatrices ayant déjà fait parler d'elles - à l'instar du laboratoire communautaire UniverCité ou du Master transdisciplinaire de la HES-So Innokick - ont conforté la Ville dans la dynamique actuelle orientée vers **l'innovation, le design et la formation** et en garantissant l'esprit collaboratif, garant d'une réelle **innovation sociale**. La gestion future du bâtiment passe aussi par une nouvelle identité. **La Municipalité a donc proposé de renommer le bâtiment du Closel "Les Ateliers de la Ville de Renens"**, option validée par son partenaire CACIB SA.

Pour lancer cet ambitieux projet de promotion économique - qui agira aussi sur l'image de Renens à l'extérieur, sur son attractivité et sur son tissu économique - la Municipalité soumet à l'approbation du Conseil communal l'achat d'une parcelle sur le site du Closel pour un montant de CHF 6,6 millions et la prolongation du droit de superficie octroyé à CACIB SA. Ces deux dernières mesures ont pour objectifs tant de contrôler l'évolution économique de cette zone d'activité que de permettre à CACIB SA d'exploiter le bâtiment dans des conditions cadres propices au maintien en ville d'activités du secteur secondaire et des emplois qui y sont liés.

Renseignements :

Marianne Huguenin, Syndique - 079 424 38 42

Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81

Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal, Direction Bâtiments et Environnement - 076 372 53 63

Jean-François Clément, Conseiller municipal, Direction Finances - 079 645 79 77

Fixation des indemnités du-de la Syndic-que et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal une proposition pour fixer les indemnités du-de la Syndic-que et des membres de la Municipalité pour la législature 2016-2021. Les changements proposés pour la prochaine législature consistent en une adaptation des taux d'activité du-de la Syndic-que de 80 à 100% et des Conseillers municipaux de 50 à 60%, ainsi qu'en l'introduction d'une assurance indemnité perte de gain pour les Conseillers municipaux.

Durant chaque législature, la Municipalité dépose dans le cadre de la Loi sur les communes (art. 29) une proposition sur les indemnités des membres de la Municipalité et les conditions d'accomplissement de leur mandat. Le présent préavis s'inscrit dans cette procédure et fait le point sur le fonctionnement actuel, la réalité des taux et conditions d'activité des élus à l'exécutif. Cette réflexion globale a pour objectif de rapprocher la pratique de la réalité pour la législature 2016-2021.

Adaptés au début de la présente législature, les taux d'activité pratiqués aujourd'hui restent cependant théoriques et sont clairement dépassés dans les faits. Force est de constater que la fonction de Conseiller municipal englobe un champ d'action toujours plus vaste, requérant des membres de l'exécutif davantage d'investissement. On constate que le traitement des dossiers devient plus complexe, transversal, et que les séances de coordination internes ou intercommunales ont tendance à augmenter en nombre et fréquence. La fonction s'est "professionnalisée" en raison de sa diversité et de sa complexité.

Sur la base de ce constat, la Municipalité propose au Conseil communal d'adapter le taux d'activité du-de la Syndic-que à 100% et celui des Conseillers municipaux à 60% (contre respectivement 80% et 50% pour la présente législature).

A noter que l'adaptation du taux du-de la Syndic-que tient compte en particulier des tâches de représentation de la Ville à tous les niveaux régionaux, intercommunaux et cantonaux. Les futurs projets prévus ces prochaines années à Renens vont encore renforcer cette charge, qui est aussi une charge de coordination à l'interne, et cela justifie aux yeux de la Municipalité la proposition d'un-e Syndic-que à plein-temps, à l'instar des villes de Lausanne et d'Yverdon-les-Bains.

Le présent préavis propose également d'introduire une assurance indemnité perte de gain en cas de maladie pour les Conseillers municipaux. Cette couverture leur donnerait la possibilité de rester affilié à titre individuel en cas de maladie de longue durée au moment de la fin de mandat politique. La cotisation de cette prestation sera assumée par la Ville de Renens, de manière identique aux fonctionnaires.

Renseignements :

Marianne Huguenin, Syndique - 079 424 38 42

Jean-François Clément, Conseiller municipal, Direction Finances - 079 645 79 77

Olivier Golaz, Conseiller municipal, Direction Sécurité publique-Informatique-Population - 079 398 76 77

Amélioration de la propreté en Ville de Renens - Bilan, stratégie et mesures

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal une série de mesures ayant pour objectif d'améliorer la propreté en ville et de lutter contre le *littering* (abandon sur la voie publique de déchets urbains, sans utiliser les infrastructures prévues). Un groupe de travail interservices propose un panel de 13 mesures pour agir directement sur l'espace public. Une campagne de communication conjointe permettra à la population de mieux connaître ces différentes mesures et de se les approprier.

Le Service Environnement-Maintenance de la Ville de Renens a beaucoup œuvré ces dernières années à l'aménagement des espaces verts, la maintenance des infrastructures publiques, l'amélioration de la gestion des déchets et plus généralement à la propreté en ville. Plusieurs réalisations notables sont à mettre à son actif à l'instar du réaménagement des parcs Paudex et Carl Sauter, la stabilisation de la gestion des déchets ou encore l'obtention pour la troisième fois consécutive du label "Cité de l'énergie" récompensant la Ville pour sa politique de développement durable.

Cependant, la Ville de Renens ne fait malheureusement pas exception au problème de *littering* constaté dans les villes suisses. Ce type d'incivilités (problèmes liés à l'état des poubelles de ville et à leur fréquence de vidange, au manque de WC publics ou encore aux dommages à la propriété par des tags, graffitis et autres déprédations), au-delà de leur impact sur la qualité de vie globale sont aussi des éléments constitutifs du sentiment d'insécurité.

Afin de lutter contre ce phénomène et plus généralement de réfléchir de manière concertée à la thématique de la propreté à Renens, un groupe de travail interservices a été initialisé et s'est réuni pour la première fois à la fin de l'été 2015. Un premier constat a souligné que le sentiment général du niveau de propreté n'est pas catastrophique. Cependant certains lieux (parcs publics et passages sous voies) et pratiques restent pointées du doigt.

Après étude approfondie de la situation actuelle, ledit groupe propose 13 mesures pour améliorer la propreté en ville comprenant entre autres l'acquisition de machines de nettoyage de rue, l'implantation de conteneurs enterrés, la modification des services de piquets durant les weekends et en période de neige, l'amélioration de l'accès au WC publics ou encore la création de contrats d'entretien public-privé.

Le groupe de travail a également relevé l'importance de la communication pour appuyer la réalisation de ces mesures concrètes. Une démarche de sensibilisation citoyenne est donc prévue, ainsi que l'amélioration de la signalisation et de l'éclairage public. Cette communication se fera tant au travers des canaux standards (site Web, Facebook, journal communal) que par le biais d'une véritable campagne de promotion de la propreté. Une agence de communication et de marketing a été mandatée pour la réalisation de cette dernière qui mettra en scène les collaborateurs en charge du nettoyage de la ville.

Renens entre dans une période de grands chantiers, la propreté de ses quartiers, rues et places est primordiale pour garder une image de mise en valeur de la ville. Ce panel de mesures s'inscrit en renfort d'une politique déjà existante de nettoyage des rues et d'entretien des infrastructures publiques qui comprend un tournus de balayage des bords des routes et trottoirs, l'entretien des places publiques, l'aide à l'installation des marchés ou encore le déblaiement des routes en période de neige, prestations qui sont assurées en tout temps y compris durant les week-ends.

Renseignements :

Jean-Marc Dupuis, Conseiller municipal, Direction Bâtiments et Environnement - 076 372 53 63

Chemin des Airelles - Mise en séparatif

La Municipalité de la Ville de Renens soumet à l'approbation du Conseil communal une demande de crédit de CHF 786'600.- TTC pour la construction de collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires au Chemin des Airelles. Ces travaux participent à l'assainissement indispensable du réseau d'épuration communal qui est aussi garant de l'état sanitaire des cours d'eaux et du lac dans lesquels les conduites se déversent.

Le Chemin des Airelles à Renens est actuellement en système unitaire, ce qui signifie que les eaux claires (pluie) et les eaux usées sont mélangées et dirigées vers la station d'épuration pour y être traitées. Ce processus a l'inconvénient de surcharger le système, en cas d'orage notamment, contribuant ainsi à la pollution des eaux. De plus, un récent contrôle a démontré que le collecteur unitaire existant ne peut être maintenu en raison de son mauvais état.

Afin de réaliser la mise en séparatif de ce tronçon de rue, des nouveaux collecteurs d'eaux usées et d'eaux claires doivent être construits. Les travaux prévus permettront d'équiper le secteur de manière à pouvoir faciliter les raccordements futurs ou existants des propriétés bordières. A noter que ces nouveaux collecteurs pourront être raccordés directement sur les collecteurs projetés dans le cadre du chantier du tram à l'Avenue du 14-Avril.

Les travaux présentés font partie de la mise aux normes du réseau des canalisations communales dans le cadre fixé par le Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ils sont devisés à hauteur de CHF 786'600.- TTC pour une durée de réalisation de 5 mois. En fonction de l'acceptation du présent préavis, du délai de recours et du temps nécessaire aux adjudications, le début du chantier est prévu pour mars 2016.

Renseignements :

Tinetta Maystre, Conseillère municipale, Direction Urbanisme et Travaux - 076 407 33 81

Noël à Renens, 3 jours de fête pour petits et grands

Les mercredi 16, samedi 19 et dimanche 20 décembre 2015 auront lieu les traditionnelles animations du "Noël à Renens" sur la Place du Marché. Outre son aspect convivial, cette manifestation se veut un coup de projecteur sur le centre-ville et ses commerces en période de fin d'année et de début des grands travaux (rénovation de la Gare de Renens).

La Municipalité de la Ville de Renens convie la population aux diverses activités organisées sur sa Place du Marché pour le traditionnel "Noël à Renens". Organisée chaque fin d'année à l'approche des fêtes, cette manifestation s'inscrit dans une volonté de renforcer l'attractivité du centre-ville, particulièrement en période de travaux de rénovation de la Gare CFF, tout en entretenant un esprit festif et convivial. Elle se déroulera en parallèle de l'ouverture spéciale des commerces jusqu'à 19h le samedi 19 (ainsi que le dimanche après-midi pour certains).

Le Service Culture-Jeunesse-Sport a à nouveau œuvré à l'élaboration d'un programme riche et de qualité. Les animations proposées cette année s'adressent aux plus jeunes comme aux plus âgés, avec des promenades à poney, la présence d'animaux (lamas, alpagas), un spectacle de clown, la visite d'un Père Noël, ou encore des concerts (musique des Caraïbes, jazz New Orleans). Le programme complet des festivités est détaillé en annexe du présent communiqué.

Durant le week-end, un marché des artisans se tiendra sous la tente chauffée et décorée pour l'occasion. Le bénéfice de la buvette sera réparti entre les établissements scolaires de Renens. L'accès aux animations est libre. A noter que le marché habituel se tiendra le mercredi 16 l'après-midi et le samedi 19 le matin.

Cette initiative financée par la Municipalité est une occasion idéale pour réunir les renenais et autres visiteurs occasionnels au cœur même de Renens. Mélange d'animations et de convivialité, le "Noël à Renens" se veut aussi une vitrine pour le commerce de proximité renenais et plus généralement une mesure pour mieux faire connaître les atouts d'un centre-ville situé à moins de 5 minutes à pieds de la Gare et de l'ensemble des grands axes de transports de l'Ouest lausannois.

Renseignements :

Myriam Romano-Malagrifa, Conseillère municipale, Direction Culture-Jeunesse-Sport - 078 848 45 34

Marianne Huguenin, Syndique - 079 844 14 88

Florian Dutoit, Coordinateur culturel - 076 382 69 77